

Corps médical – industrie: vers une «liaison transparente»

Le 1^{er} novembre 2001, l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) avait organisé une journée de réflexion ayant pour titre: «Corps médical – industrie: une liaison dangereuse». Cette manifestation, à laquelle ont participé des médecins issus de tous les milieux intéressés, a été à l'origine de discussions intensives et controversées concernant les conflits d'intérêts dans les différents domaines de l'activité médicale.

La nécessité d'agir était incontestée. A l'unanimité, les participants ont conclu qu'il était important de compléter les dispositions légales – en partie nouvelles – et les règlements spécifiques à certaines sociétés de disciplines médicales par des «garde-fous» destinés à aider les médecins et chercheurs, et que l'ASSM, en tant qu'institution principale, seule à ne pas être directement concernée, était la mieux située et qualifiée pour se charger de l'élaboration de ces garde-fous.

Ceux-ci viennent de voir le jour sous la forme de deux recommandations – l'une pour la recherche clinique, l'autre pour les formations prégraduée, postgraduée et continue –, publiées dans la présente édition du Bulletin des médecins suisses. Elles ont été réalisées par deux sous-commissions séparées, en un temps remarquablement court, et soumises ensuite à une large consultation auprès du corps médical. Environ un tiers des experts consultés ont jugé ces recommandations trop sévères, alors qu'un autre tiers trouvait qu'elles n'allaient pas assez loin. On peut ainsi espérer avoir trouvé un juste milieu.

Les contacts et relations mentionnés ici sont pour la plupart de nature personnelle. C'est pourquoi, ils dépendent d'abord de l'appréciation individuelle resp. du sens de responsabilité moral et éthique de chacun. Ce qu'il convient de réglementer est modéré et est, en fait, déjà réglé. Dans ce sens, les recommandations représentent un appel à ce sens de responsabilité personnel de chaque médecin en Suisse. L'ASSM espère à cet égard que ceux-ci gardent présent à l'esprit que, dans le cadre des lois, directives et recommandations, les obligations ont tendance à diminuer, tandis que les devoirs éthiques et moraux prennent de plus en plus d'ampleur.

Mais cet appel s'adresse également aux universités, organismes responsables des hôpitaux, pouvoirs publics et organisations professionnelles, pour qu'ils assument entièrement leurs responsabilités dans la formation prégraduée, postgraduée et continue des médecins et dans la recherche clinique, ainsi qu'à l'industrie pour qu'elle garantisse une transparence totale dans tous les domaines concernés.

Un dernier aspect: qu'en est-il des cadeaux et avantages souvent espérés, attendus et même souhaités dans certains cabinets de praticiens, laboratoires ou hôpitaux? En raison de la complexité du sujet et de sa formulation, la rédaction de recommandations à ce sujet a été ajournée. Toutefois, le principe énoncé à la fin du préambule de ces recommandations «A useful criterion in determining acceptable activities and relationships is: would you be willing to have these arrangements generally known?» reste également valable dans ce contexte. Dès aujourd'hui.

*Prof. Werner Stauffacher,
Président de l'Académie Suisse
des Sciences Médicales*